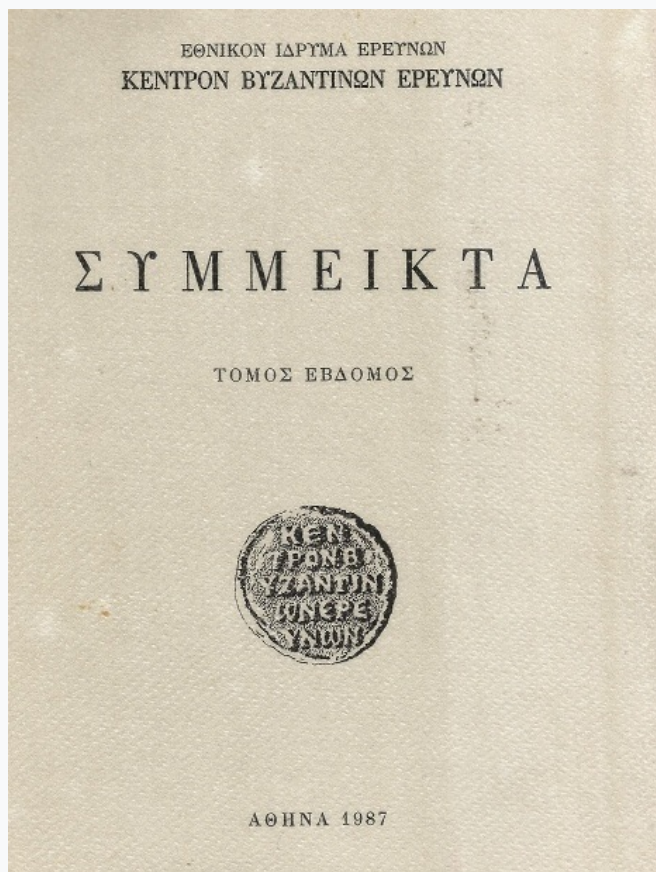


Byzantina Symmeikta

Vol 7 (1987)

SYMMEIKTA 7



Les débuts de l'Eglise moldave et le siège de Constantinople par Bajazet Ier

D. NASTASE

doi: [10.12681/byzsym.717](https://doi.org/10.12681/byzsym.717)

Copyright © 2014, D. NASTASE



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).

To cite this article:

NASTASE, D. (1987). Les débuts de l'Eglise moldave et le siège de Constantinople par Bajazet Ier. *Byzantina Symmeikta*, 7, 205–213. <https://doi.org/10.12681/byzsym.717>

LES DEBUTS DE L'ÉGLISE MOLDAVE
ET LE SIEGE DE CONSTANTINOPLE
PAR BAJAZET I^{er}

Un témoignage byzantin mis en valeur par V. Laurent et, à son avis, «très exactement daté de septembre 1386», spécifie qu'«on a créé de nos jours un métropolitain à Vidin [ce qui s'est passé en 1381] et un autre en Maurovalachie»¹ (= Moldavie). Fondé sur cette source et cette chronologie, le P. Laurent attribue au patriarcat de Constantinople l'instauration même de la métropole de Moldavie, en la plaçant entre 1381 et 1386². Après lui, J. Darrouzès croit lui aussi «que la création de cette métropole moldave est une initiative du patriarcat de Constantinople»³.

Mais les historiens roumains ont souvent eu la tendance de considérer que ce siège métropolitain fut créé à l'initiative des princes moldaves, qui finalement réussirent aussi à imposer au patriarche le métropolitain autochtone Joseph comme premier chef de leur Eglise⁴. M. Păcurariu.

1. V. L a u r e n t, *Aux origines de l'Eglise de Moldavie. Le métropolitain Jérémie et l'évêque Joseph*, REB 5 (1947), p. 163. L'information citée par le P. Laurent se trouve dans un manuel de chancellerie du patriarcat de Constantinople. Ce texte a été édité plusieurs fois, mais l'édition à consulter est maintenant celle, critique, de J. D a r r o u z è s, *Ekthésis Néa. Manuel des pittakia du XIV^e siècle*, Paris 1969 (= REB 27, 1969, p. 5-127). Acceptant — moins catégoriquement toutefois (voir p. 31) — que l'Ekthésis fut composée en 1386, le P. Darrouzès fait aussi remarquer que le temps qu'assigne la mention citée (p. 47, l. 85-87) à ces promotions ne saurait être rapporté après cette date (voir loc. cit., commentaires). Cf. id., *Les registres des actes du patriarcat de Constantinople*, Vol. I, *Les actes des patriarches*, Fasc. VI, *Les registres de 1377 à 1410*, Paris 1979 (désormais D a r r o u z è s, *Regestes*, I VI), N. 2900, Critique, p. 185. Pour l'ordination du métropolitain de Vidin Cassien par le patriarche de Constantinople et le synode en juillet 1381, MM, II, N^o 345, p. 28-29. Cf. D a r r o u z è s, op. cit., N. 2718, Critique, p. 38-39.

2. V. L a u r e n t, op. cit., p. 162-163.

3. D a r r o u z è s, *Regestes*, I VI, p. 185-186.

4. Voir, plus anciennement, N. D o b r e s c u, *Intemeierea mitropoliilor și a celor dintâi mănăstiri din țară*, Bucarest 1906, p. 89 sq.; C. M a r i n e s c u, *Inființarea mitropoliilor în Țara Românească și în Moldova*, Analele Academiei Române. Memoriile secțiunii istorice. Seria III, tom. II, Bucarest 1924, p. 262 sq.; S. R e l i, *Istoria vieții bisericești a Românilor*, Cernăuți 1942, p. 250.

l'auteur du plus récent manuel d'histoire de l'Église roumaine, ne se départ pas de cette position: il attribue au voévode moldave Pierre I^{er} Mușat (vers 1374 - vers 1392) la fondation de la métropole de son pays, au siège à Suceava – sa capitale – et la promotion de Joseph, d'abord évêque, au rang de métropolitain, selon le même auteur le prince ne s'étant adressé qu'après coup au patriarcat, pour lui demander d'entériner la situation ainsi créée. Et de supposer que c'est cette demande qu'il faut placer «entre 1381 et 1386»¹.

J'espère pouvoir reprendre la discussion de ce problème dans un cadre plus large, à savoir celui de la fondation des métropoles roumaines en général, mais ce qui nous intéresse pour l'instant c'est que, quoi qu'il en soit, l'érection en métropole de l'Église de Moldavie donna lieu à un grave et long conflit entre ce pays et le patriarcat de Constantinople.

Le patriarcat manda un premier métropolitain de son choix, le Grec Théodose, en Moldavie, mais celui-ci n'y fut pas accepté et dut vite renoncer à son siège. Un second métropolitain, également grec et envoyé par le patriarcat, Jérémie, ne put pas, lui non plus, se maintenir et fut obligé de quitter le pays, sur lequel il jeta l'anathème. Mais, à la différence de Théodose, Jérémie fut maintenu par le synode comme titulaire de son siège².

Entre-temps, sans doute à la demande de Pierre I^{er}, le métropolitain Antoine de Galicie avait sacré évêques Joseph et un autre Moldave, Méléce³, dont le premier était un parent des voévodes du pays⁴.

La réaction du patriarcat fut «radicale, telle que l'histoire byzantine en offre très peu de cas». «L'excommunication et l'anathème furent en effet jetés» sur les prélats intrus, ainsi que «sur le prince, les notables et tout le peuple fidèle»⁵. Ces décisions durent être arrêtées vers 1391-1392, quand eut lieu, vraisemblablement, l'épisode moldave du métropolitain Jérémie⁶, et le patriarcat n'en démordit pas jusqu'en 1395.

1. M. Păcurariu, *Istoria Bisericii Ortodoxe Române*, vol. 1, Bucarest 1980, p. 260-261.

2. MM, II, N° 488, III, p. 244, IV, p. 245; N° 667, II, p. 530-533. Cf. V. Laurent op. cit., p. 164-165.

3. V. Laurent, op. cit., p. 160-161, 164; cf. id., *Le trisépiscopat du patriarche Matthieu I^{er} (1397-1410)*, REB 30 (1972), p. 102. Voir aussi les commentaires des sources par Darrouzès, *Regestes*, I VI, p. 185-186, 449, 451.

4. Pour cette parenté — contestée à tort par certains historiens roumains — V. Laurent, *Aux origines...*, p. 159 et n. 5.

5. V. Laurent, op. cit., p. 161, et, pour la première phase du conflit, p. 164-165.

6. Darrouzès, *Regestes*, I VI, N. 2900, Date, p. 185; cf. ibid., N. 2921, Liste épiscopale, p. 201.

Mais au mois de mai de cette année, tout en appelant les deux prélats autochtones «faux évêques» («ψευματένιοι ἐπίσκοποι») et en refusant de les reconnaître, comme le lui avait demandé le nouveau voévode Etienne I^{er} (vers 1394 - 1398), le patriarche Antoine IV confia l'administration de l'Eglise moldave au délégué même que lui avait envoyé ce prince, «le protopapas kyr Pierre», «venu de là-bas», et leva en fait l'excommunication qui pesait sur le pays¹.

A partir de cette date, la Grande Eglise fléchira progressivement. Quelques mois plus tard, en septembre 1395, le patriarcat dépêchera le métropolitain Jérémie de Mytilène en mission en Moldavie, et ses instructions font preuve d'une disposition conciliante accrue². Puis, en janvier 1397, un personnage sur lequel nous reviendrons, l'archevêque Michel de Bethléem, fut nommé exarque patriarcal dans ce pays³. Pour arriver à la solution définitive du conflit, il faudra pourtant attendre encore cinq ans⁴.

Le 26 juillet 1401, à l'époque où cette crise touchait à sa fin, le patriarche Matthieu I^{er} essaya de justifier la rigueur antérieure du patriarcat envers Joseph, en affirmant qu'elle avait été déterminée par la fausse information que celui-ci aurait été «d'obédience et d'ordination serbe, σερβοεπίσκοπος⁵, par conséquent un évêque envoyé par le patriarcat concurrent de Peć», précise le P. Laurent, qui croit cette explication sincère⁶. Or la première chose évidente, que tout le monde devait connaître

1. V. L a u r e n t, op. cit., p. 165. Les actes patriarcaux concernant ce moment du conflit et la nomination du protopapas Pierre comme administrateur de l'Eglise moldave, MM, II, Nos 487, II et 488. Cf. les commentaires du P. D a r r o u z è s, *Regestes* I VI, p. 259, 260, 261-262, 263-264.

2. MM, II, N° 495, p. 256-257. Pour le nom, ibid., N° 500, p. 264; cf. J. D a r r o u z è s, *Le registre synodal du patriarcat byzantin au XIV^e siècle*. Etude paléographique et diplomatique, Paris 1971, p. 386. Ce métropolitain de Mytilène fut confondu par V. L a u r e n t, *Contributions à l'histoire des relations de l'Eglise byzantine avec l'Eglise roumaine au début du XV^e siècle*, Académie Roumaine. Bulletin de la section historique, 26 (1945), p. 166-167, avec un métropolitain de Mélitène, promu ultérieurement au siège de Hongrovalachie (?) (ibid., p. 167-169), confusion qui passa dans plusieurs travaux concernant l'histoire de l'Eglise roumaine (en dernier lieu, M. P ä c u r a r i u, op. cit., 1, p. 263-264). Pour la rectification, voir D a r r o u z è s, *Regestes*, I VI, p. 277.

3. MM, II, N° 514. Selon D a r r o u z è s, op. cit., N. 3032, p. 295, il est possible qu'à cette date l'excommunication qui frappait la Moldavie venait d'être levée ("fin 1396?").

4. Voir plus loin.

5. MM, II, N° 667, I, p. 528.

6. V. L a u r e n t, *Aux origines de l'Eglise de Moldavie...*, p. 161: id., *Le trisépiscopat...*, p. 102.

et faire savoir au patriarche — sinon les trois prélats directement impliqués dans l'affaire, du moins ses «envoyés spéciaux», le métropolite de Mytilène et surtout l'archevêque de Bethléem — c'est que l'ordination des deux évêques roumains avait été effectuée par le métropolite de Galicé, relevant de son obédience et habilité de le faire, et que, selon ses propres canons, elle était donc parfaitement régulière. Du reste, cette accusation n'apparaît jamais là où elle aurait dû figurer, c'est-à-dire parmi les griefs que les actes patriarcaux imputent aux «faux évêques» pendant le conflit¹. Par contre, ce n'est qu'après la solution de la crise, et seulement pour être déclarée non fondée, qu'elle vient remplacer ces accusations (dont on ne souffle plus mot), de toute évidence comme excuse fabriquée après coup, dans le double but de justifier par une méprise les rigueurs antérieures², et de donner à la fois une apparence convenable à l'absolution de Joseph. La véritable explication de cette absolution et, par conséquent, les causes réelles qui mirent fin au conflit, se trouvent donc ailleurs.

Remarquons d'emblée que pendant l'étape qui aboutira à cette fin, l'évolution de la crise se poursuit visiblement dans un rapport étroit avec le long siège — en fait un blocus alterné d'attaques — auquel le sultan Bajazet I^{er} soumit Constantinople à la même époque.

On sait que les Turcs investirent la capitale byzantine en 1394, ou, au plus tard, les premiers mois de 1395³, et que le blocus ne prit fin qu'en 1402, lorsque le sultan fut obligé de faire face à Tamerlan, pour être vaincu et capturé par celui-ci dans la célèbre bataille d'Angora (28 juillet 1402).

Le changement d'attitude dont témoignent les mesures prises en 1395, ainsi que — il va sans dire — les pourparlers avec l'envoyé d'Etienne I^{er} qui les précédèrent, eurent donc lieu très peu de temps après l'investissement de Constantinople. Mieux, le mois même où le métropolite de

1. Pour ces griefs, MM, II, p. 241, 243, 244, 245, 256-257, 278.

2. Voir *ibid.*, p. 528-529.

3. D. N a s t a s e, *Une chronique byzantine perdue et sa version slavo-roumaine (la Chronique de Tismana, 1411-1413)*. *Cyrrilomethodianum* 4 (1977), p. 111 et n. 46. Pour la première de ces dates: P. G a u t i e r, *Action de grâces de Démétrius Chryso-loras à la Théotokos pour l'anniversaire de la bataille d'Ankara (28 juillet 1403)*, *REB* 19 (1961), p. 344-345; *id.*, *Un récit inédit du siège de Constantinople par les Turcs (1394-1402)*, *REB* 23 (1965), p. 107 et n. 11, 14; notamment J.W. B a r k e r, *Manuel II Palaeologus (1391-1425): A Study in Late Byzantine Statesmanship*, New Brunswick - New Jersey 1969, p. 123, 479-481 (argumentation convaincante); pour la seconde, P. C h a r a n i s, *The Strife among the Paleologi and the Ottoman Turks, 1370-1402*, *Byzantion* 16 (1942-1943), p. 313-314.

Mytilène reçut sa délégation (septembre 1395), les assiégeants tentèrent «au moins un assaut»¹. Quant à la nomination de l'archevêque Michel de Bethléem comme exarque patriarcal en Moldavie, en janvier 1397, elle suivit de près le désastre chrétien de Nicopolis (26 septembre 1396). Or cet archevêque est un personnage connu pour son activité diplomatique au service du patriarcat œcuménique, et il fut chargé en même temps de missions très complexes, en Pologne, à Galicie et en Russie², missions qui réservaient une place importante à la situation désespérée de Constantinople, afin d'organiser une coalition polono-hongroise contre les Turcs, «qui se préparent à conquérir le monde entier»³.

De toute évidence, ce projet visait aussi la Moldavie orthodoxe, très liée, géographiquement et politiquement, aux deux royaumes catholiques. La nomination de Michel comme exarque dans ce pays, avait donc le but d'obtenir le raccommodement grâce auquel la principauté rentrée normalement sous l'obédience ecclésiastique du patriarcat œcuménique devait assurer à la Grande Église une position avantageuse au sein de la coalition escomptée à Constantinople.

Cette coalition resta un vain espoir et après le répit apporté aux assiégés par l'expédition du maréchal Boucicaut (1399)⁴, l'empereur Manuel II Paléologue partit pour sa longue tournée en Occident, dont les résultats pratiques, on le sait, furent nuls. Aussi, après la tentative avortée de 1397, et apparemment par suite du dépit qu'elle provoqua, les actes patriarcaux se taisent-ils, entre-temps, sur le conflit moldave.

Mais en 1400⁵, le patriarche Matthieu I^{er} adressait au métropolite Cyprien Camblak de Kiev «et de toute la Russie» une lettre qui relevait d'une conception politique fondée sur l'idée de solidarité orthodoxe. Dans cet important document⁶, le chef de l'Église Orientale exhortait Cyprien, ὡς φιλορρώμαιος ἄνθρωπος, à appeler «le grand roi» de Moscou et les autres princes russes à la rescousse de Constantinople, usant *pro domo* d'une comparaison suggestive pour souligner l'importance que tout orthodoxe devait attacher au sort de la capitale de l'Empire chrétien et du christianisme oriental: l'aide apportée à Constantinople — écri-

1. J. W. B a r k e r, op. cit., p. 128 et n. 10, qui donne la date de 29 septembre 1395.

2. MM, II, Nos 514, 515, 516, p. 280-285.

3. «καταπιεῖν ἐπιχειροῦσι πᾶσαν τὴν οἰκουμένην», loc. cit., p. 283.

4. Un aperçu dans J. W. B a r k e r, op. cit., p. 162-163; cf. ibid., p. 165, 167-168.

5. Pour la date, D a r r o u z è s, *Regestes*, I VI, N. 3112, p. 361

6. MM, II, N° 556, p. 359-361.

vait-il — est meilleure que toute fondation d'église ou de couvent¹.

Il s'agissait en fait d'un ravivement de l'idée plus ancienne de coalition orthodoxe², qui s'explique par une nouvelle de conséquence que le patriarche s'empressait d'annoncer aussi au métropolite de Kiev: le partisan de la politique occidentale, Manuel II, venait de quitter la ville investie, dans laquelle régnait en son absence son neveu (et ancien rival) Jean VII Paléologue³. L'empereur agréé par le parti orthodoxe de Byzance⁴.

Mais la conception de solidarité orthodoxe sur laquelle le patriarcat fondait son appel de 1400 devait viser en premier lieu des pays plus directement sollicités par le danger ottoman que ne l'étaient les terres russes.

Parmi ces pays, une place à part revenait vers la fin du XIV^e siècle à la Moldavie⁵.

La conquête ou l'assujettissement des États balkaniques par les Turcs se produisait à un moment où, ayant considérablement agrandi son territoire⁶, la jeune principauté devenait l'intermédiaire naturel entre

1. Voir l'acte cité, p. 361.

2. Pour laquelle, O. H a l e c k i, *Un empereur de Byzance à Rome. Vingt ans de travail pour l'union des Églises et pour la défense de l'Empire d'Orient, 1355-1375*, Varsovie 1930 (= Londres, Var. Repr. 1972), passim, notamment p. 50-52, 153-158, 178-179 et la première partie du chapitre X, X, «La réaction de l'orthodoxie byzantine et la bataille de la Marica». Pour «la croisade balkanique», réplique orthodoxe à la latine, N. I o r g a, *Croisade latine et byzantine dans le Sud-Est de l'Europe*, dans ses *Choses d'Orient et de Roumanie*, Bucarest-Paris 1924, p. 38; D. A. Z a k y t h i n o s, *Crise monétaire et crise économique à Byzance du XIII^e au XV^e siècle*, Athènes 1948, p. 127 sq.; id., *Démétrius Cydonès et l'entente balkanique au XIV^e siècle*, dans id., *La Grèce et les Balkans*, Athènes 1948, p. 54-56. Cf. plus loin, p. 212 et n. 6.

3. Depuis le 10 décembre 1399, jour du départ de Manuel II pour l'Occident.

4. Cf. D. N a s t a s e, *Une chronique byzantine perdue...*, p. 132 et n. 120.

5. V. Laurent lui-même remarque d'ailleurs que «l'absence de Manuel II et l'indifférence ou l'indolence de Jean VII [en réalité il s'agit plutôt du consentement très conscient du régent] laissèrent à Matthieu I^{er} les mains libres pour aplanir un conflit épineux qui risquait de séparer de l'Église byzantine un membre jeune et vigoureux. La menace turque, à son point culminant depuis le désastre de Nicopolis (1396), imposait une politique d'apaisement et de compromis dans l'espoir qu'elle serait payée de retour par une aide militaire au moment crucial que l'on sentait venir». V. L a u r e n t, *Le trisépiscopat...*, p. 104. Le P. Laurent se borne néanmoins à cette observation générale — du reste très juste — et n'établit aucun rapport entre l'évolution même du conflit et celle de l'investissement de Constantinople par Bajazet.

6. Pour cet agrandissement, Ș. P a p a c o s t e a, *Aux débuts de l'État moldave. Considérations en marge d'une nouvelle source*, Revue Roumaine d'Histoire 12 (1973), N° 1, p. 143-144; cf. la note suivante.

ce qui restait de ces Etats et la Valachie d'un côté, et d'autre part la vaste zone nordique — comprenant l'union polono-lithuanienne et les principautés russes — vers laquelle se tournaient maintenant les espoirs de Constantinople.

Toutefois, la réalisation de ce rôle devait rencontrer d'abord de graves obstacles. En effet, le schisme de la Moldavie se compliquait par l'état d'hostilité qui régnait vers la fin du XIV^e siècle entre les princes de ce pays et le prince de Valachie Mircea l'Ancien¹, qui était en train de devenir un facteur important dans les desseins politico-militaires de Constantinople².

Mais au début de 1400 — peut-être même un peu plus tôt —, profitant d'un concours favorable de circonstances³, Mircea réussit à déposer l'éphémère voévode de Moldavie Iuga (1398-1399/1400), pour installer à sa place un prince selon ses intérêts, Alexandre, surnommé plus tard le Bon (1399 ou 1400 - 1432)⁴.

Ce fut à l'époque de ce retour dans les rapports valaco-moldaves que le patriarcat lança son appel au métropolite de Kiev, et ce fut sensiblement à la même époque que son conflit avec la Moldavie sortit du point mort où nous l'avions laissé, pour se diriger rapidement vers sa solution définitive.

En mai 1401, le patriarche Matthieu faisait savoir au métropolite de Hongrovalachie que les ordinations de prêtres faites par «Joseph l'évêque» (et non plus «faux évêque», comme en 1395) étaient valables, celui-ci n'étant plus maintenant excommunié, mais seulement suspendu et son cas devant être réexaminé par le synode (de l'autre évêque moldave, Méléce, on ne parlera plus, l'explication la plus normale en étant qu'il était mort entre temps). Quant au peuple et aux prêtres de Moldavie, ils étaient complètement pardonnés; seuls les boyards (οἱ ἄρχοντες) restaient encore sous jugement, «comme cause de l'insoumission» («ὡς αἴτιοι τῆς ἀπειθείας») ⁵. Moins de trois mois plus tard, le saint synode

1. C'est le mérite de Ș. P a p a c o s t e a d'avoir montré qu'à une époque qu'il place vers 1392, la Moldavie annexa, au détriment de la Valachie, la région qui constituera par la suite son Bas-Pays. Telle fut la cause du conflit (voir *ibid.*, p. 143-148).

2. D. N a s t a s e, *op. cit.*, p. 164 sq.

3. Cf. Ș. P a p a c o s t e a, *op. cit.*, p. 148-149.

4. Sur Alexandre le Bon, en dernier lieu, la monographie de C. C i h o d a r u, *Alexandru cel Bun*, Iassy 1984; cf. l'abrégé français du même auteur, *Alexandre le Bon, prince de Moldavie*, Bucarest 1984.

5. MM, II, N^o 647, p. 494-495.

levait la suspense de Joseph, en lui confiant officiellement «la gestion de la métropole» moldave, à titre d'évêque encore¹. Enfin, «à une date... qui dut se placer à la fin de 1401 ou au début de 1402»² — et c'est l'époque où un témoignage byzantin contemporain situe les préparatifs des Turcs pour l'attaque générale, moment culminant du siège de Constantinople³ — le patriarche Matthieu I^{er} nommait Joseph métropolite: le conflit était clos.

Il résulte de l'examen ci-dessus que c'est ce siège même qui explique en réalité cette solution du conflit⁴ et que celle-ci fut dictée par des considérations dans lesquelles le premier rôle revenait au facteur politique.

Autant que les très rares documents dont nous disposons nous permettent d'en juger, rien ne vint troubler par la suite les rapports, fondés sur la réconciliation de 1401, entre Alexandre le Bon et Matthieu I^{er}. Au contraire, ces rapports semblent avoir été des plus étroits et amicaux. C'est du moins ce que nous laisse entendre une charte de ce prince, datée du 16 septembre 1408, et dans laquelle, aux malédictions stéréotypées habituelles de la clause pénale, s'ajoutent — détail tout à fait inaccoutumé — celles «du patriarche œcuménique»⁵.

Dans un travail publié en 1979, j'ai essayé de montrer quels furent les efforts faits par le patriarcat de Constantinople pendant la période qui suivit l'installation des Turcs en Europe afin d'organiser une coalition des princes orthodoxes, capable de refouler les Turcs et de faire face aussi au péril «latin»⁶. Mon enquête s'arrêtait en 1375, mais il n'y

1. V. Laurent, *Aux origines...*, p. 165. Les actes, MM, II, N° 667, I et II, p. 528-533.

2. V. Laurent, *op. cit.*, p. 166.

3. P. Gautier, *Un récit inédit du siège de Constantinople...*, p. 106-109.

4. E. Stănescu, *Byzance et les pays roumains*, Actes du XIV^e Congrès international des études byzantines, Bucarest, 6-12 septembre 1971, I, Bucarest 1974, p. 421, a donc raison de se demander, à propos de cette solution: "L'acte de 1401 serait-il une conséquence des années tragiques que Byzance avait vécues à la fin du XIV^e siècle, quand seul un miracle avait empêché Bajazet Ilderim d'occuper la capitale de l'Empire?"

5. M. Costăchescu, *Documentele moldovenesti inainte de Ștefan cel Mare*, I, Iassy 1931, N° 21, p. 61, l. 29. Voir les précisions apportées par P. Ș. Năsturel (qui signala cette particularité), *Un témoignage byzantin sur la métropole de Roman (Moldavie)*, Revue des études roumaines 15 (1975), p. 201-202 et n. 1 de la p. 202.

6. D. Nastase, *Le Mont Athos et la politique du patriarcat de Constantinople, de 1355 à 1375*, Σύμμεικτα 3 (1979), p. 121-177.

a pas de doute que ces efforts furent continués longtemps après cette date¹.

C'est dans ce cadre de la «politique orthodoxe», poursuivie ultérieurement, que s'inscrivent, en dernière instance, les résultats de la présente recherche. C'est qu'en effet, ces résultats mettent en lumière le côté politique des activités ecclésiastiques qui devaient finalement assurer à la même coalition, régie par le patriarcat de Constantinople, la participation de la principauté de Moldavie, devenue vers 1400 une plaque tournante entre les Balkans, l'Europe centrale et les Etats du Nord-Est et de l'Est du continent.

D. NASTASE

1. Ibid., p. 168-175. Au sujet de "l'opposition orthodoxe" de Byzance et de sa politique, cf. aussi plus haut, les indications bibliographiques de la p. 210, n. 2.

